

## CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE VERDUN – 11 AVRIL 2005

Une séance spéciale du conseil d'arrondissement de Verdun est tenue le lundi 11 avril 2005 à 11 h 30, à la salle 205, arrondissement de Verdun.

**SONT PRÉSENTS :** Monsieur Georges Bossé, maire de l'arrondissement, madame la conseillère Ginette Marotte ainsi que messieurs les conseillers Laurent Dugas, Claude Trudel et John Gallagher.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :** Monsieur Gilles Baril, directeur de l'arrondissement,  
Monsieur Pierre Boutin, directeur, Travaux publics,  
Monsieur Dany Tremblay, directeur, Aménagement urbain et services aux entreprises,  
Monsieur René Breton, directeur, Culture, sports, loisirs et développement social,  
Madame Lucie Boulais, directrice, Services administratifs,  
Madame Francine Morin, responsable du protocole et des relations publiques,  
Madame Louise Hébert, secrétaire du conseil d'arrondissement et directrice du bureau d'arrondissement.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions n'a pas lieu étant donné l'absence d'un auditoire.

CA05 210163

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Ginette Marotte  
APPUYÉ par le conseiller Laurent Dugas

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du conseil d'arrondissement tenue le lundi 11 avril 2005.

GDD 1052200017

CA05 210164

**OCTROI DU CONTRAT S05/004 POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PATAUGEoire AU NATATORIUM À LA COMPAGNIE CIMENT PROJETÉ ET PISCINES ORLÉANS INC. AU MONTANT DE 437 777,68 \$, TOUTES TAXES INCLUSES.**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Ginette Marotte  
APPUYÉ par le conseiller Laurent Dugas

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU comme suit :

- 1.- D'autoriser une dépense de 437 777,68 \$ pour la construction d'une pataugeoire au Natatorium, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
- 2.- D'accorder à la compagnie Ciment projeté et piscines Orléans inc. le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour un montant total approximatif de 437 777,68 \$, toutes taxes incluses, conformément aux plans et aux cahiers des charges préparés pour le contrat S05/004;
- 3.- D'imputer cette dépense tel que ci-dessous :

Provenance: 014-3-6800000083-05781

Imputation :

Emprunt autorisé par le règlement: RCA05 210002 ( 05781)

| Projet | Sous-projet | Crédits    | Contrat      |
|--------|-------------|------------|--------------|
| 34712  | 0534712003  | 411 136,13 | 437 777,68\$ |

Certificat du trésorier n° CTC1052183008

GDD 1052183008

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Ginette Marotte  
 APPUYÉ par le conseiller Claude Trudel  
 ET UNANIMEMENT  
 RÉSOLU QUE la séance soit levée à 11 h 40.

**PRÉSIDENT**

**SECRÉTAIRE**